

Communiqué de presse du Commissariat aux Assurances

Un premier trimestre sous le signe du COVID-19 ?

Au cours du 1^{er} trimestre 2020 l'encaissement du secteur des assurances subit pour la première fois depuis longtemps un recul significatif de son encaissement: toutes branches d'assurances confondues, les primes diminuent de 21,31% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Une analyse détaillée de ces chiffres ne permet toutefois pas de rattacher cette baisse d'activité à la crise sanitaire apparue vers la fin du trimestre.

L'évolution de l'activité diverge en effet fortement suivant les secteurs: si l'encaissement des branches vie recule de 37,26% par rapport au 1^{er} trimestre 2019, les primes en assurance non vie augmentent de 12,55% par rapport à la collecte du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

En assurance-vie la décroissance trimestrielle de 37,26% de l'encaissement masque des évolutions divergentes et de grande ampleur suivant les types de produits: pour les produits à rendements garantis les primes sont en diminution de 66,60% par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente. Ce recul historique de près de 3 milliards d'euros s'explique par le fait que les chiffres du 1^{er} trimestre de 2019 incluaient un transfert de portefeuille de l'ordre de 2 milliards d'euros. Sans cet élément exceptionnel la diminution n'est que légèrement supérieure à 20% et s'explique par le fait que les principaux acteurs actifs dans ce segment ont décidé de ne plus promouvoir ce type de produits au vu de l'environnement actuel des taux d'intérêt. Les primes pour les produits vie en unités de compte demeurent au contraire remarquablement stables et ne diminuent que de 0,67%. La collecte nette, c'est-à-dire l'encaissement diminué des rachats, demeure positive et s'élève à 760 millions d'euros. Ce phénomène s'explique par le montant des rachats qui reste raisonnable, bien que le taux de rachat de 9,42% soit en progression sensible par rapport aux taux historiquement bas des trimestres précédents. Ce taux de rachat ne présente pourtant rien d'exceptionnel et est très voisin de celui de 9,31% enregistré au dernier trimestre de 2018.

Le total des provisions techniques des assureurs vie s'établit à 191,75 milliards d'euros à la fin mars 2020, en progression de 1,43% par rapport à la fin mars 2019, mais en recul de 6,90% par rapport à la fin décembre 2019. Cette décroissance importante de l'ordre de 14,2 milliards d'euros sur un trimestre est imputable à la baisse des marchés boursiers en fin du 1^{er} trimestre comme suite à la crise sanitaire du Coronavirus, la crise affectant tant le cours des actions que ceux des obligations *corporate* qui forment une grande partie des actifs des entreprises d'assurance-vie.

L'assurance non vie enregistre une progression de son encaissement de 12,55% sur le premier trimestre de 2020. Cette progression n'est plus quasi-exclusivement imputable aux retombées de l'agrément de compagnies ayant choisi le Luxembourg comme lieu d'installation suite à la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne, ces compagnies ayant atteint à présent leur régime de croisière. Leur encaissement croît néanmoins de 12,30%, alors que les autres entreprises opérant en dehors du Luxembourg dans les branches d'assurances non vie autres que les assurances maritimes connaissent une hausse de leur encaissement de 17,61%. Les assureurs luxembourgeois travaillant essentiellement, sinon exclusivement sur le marché national, enregistrent une croissance de leur encaissement de 8,15%. Les chiffres de l'assurance maritime, qui est essentiellement le fait de quelques grandes mutuelles dont l'encaissement reflète l'évolution des sinistres, ne seront disponibles qu'ultérieurement.

L'ensemble des données est disponible sur le site internet www.caa.lu du Commissariat aux Assurances.